

# Le CBD, un marché qui ne cesse de se développer

Le CBD ou cannabidiol est un cannabinoïde extrait du chanvre mis en lumière depuis plusieurs années pour ses multiples applications, notamment dans le domaine de la recherche médicale.

Le CBD et ses différentes applications

En France on retrouve le CBD dans une multitude de produits différents, allant de l'huile aux bonbons en passant par les e-liquides pour cigarettes électroniques.

Le CBD qu'est-ce que c'est exactement ?

Le CBD est un cannabinoïde présent naturellement dans le chanvre qui n'est pas considéré comme une substance psychotrope au contraire du THC, qui est lui aussi un cannabinoïde. Les deux molécules sont très différentes car elles ne provoquent pas les mêmes effets et on ne les retrouve pas en quantités similaires selon les variétés de plantes ; les variétés de chanvre généralement utilisées pour l'extraction du CBD sont très contrôlées et ne contiennent qu'un pourcentage très faible de THC (moins de 0,2 % selon la loi).

Au vu de ses effets non-psychoactifs, le CBD n'est donc pas considéré comme un stupéfiant et peut être utilisé comme ingrédient dans la préparation de nombreux produits, aux applications multiples.

Pourquoi et comment utilise-t-on le CBD ?

Le CBD à l'heure actuelle ne peut pas être considéré comme un médicament, à part lorsqu'il entre dans la composition d'un médicament qui a reçu une autorisation de mise sur le marché. Les autres produits contenant du CBD ne peuvent donc pas se voir attribuer des vertus thérapeutiques, cependant de nombreuses personnes les utilisent dans l'optique d'apporter une amélioration à leur état de santé, principalement pour lutter contre le stress et certaines douleurs.

Le CBD est donc disponible à la vente en France sous différentes formes s'adaptant à tous les profils de consommateurs. On retrouve du CBD sous la forme de cristaux purs, d'huiles et de gélules pour une administration par voie orale, sous la forme de baumes pour une application cutanée ou sous la forme d'e-liquides au CBD pour la vaporisation. De nombreux autres produits dérivés existent comme des bonbons, des boissons, certains plus efficaces que d'autres.

## Une nouvelle réglementation pour le cannabidiol

Avec la déferlante CBD, l'Etat a souhaité se positionner plus clairement et déterminer de nouvelles règles de production et de commercialisation.

En juin 2018, la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) a publié un compte-rendu faisant l'état des règles entourant la fabrication, la commercialisation et la consommation des produits contenant du CBD.

En résumé :

Le CBD doit être extrait de variétés de chanvre autorisées et inscrites dans le Code de la santé publique

Le CBD ne peut être extrait des fleurs et des feuilles du chanvre et ces parties de la plante ne peuvent pas être commercialisées telles quelles

Les produits contenant du CBD ne doivent pas contenir de THC

Aucune vertu thérapeutique ne peut être revendiquée pour ces produits (à part pour les médicaments bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché).

Cette nouvelle réglementation a eu de nombreuses conséquences sur le marché du CBD en France qui s'était développé au travers de nouvelles boutiques un peu partout sur le territoire. En effet, de nombreuses boutiques proposaient des fleurs de chanvre non transformées ou des produits non-conformes, le plus souvent contenant des taux de THC minimes ; pour ces boutiques, la réglementation a fortement impacté leur bon fonctionnement. Dans le même temps, certaines boutiques physiques et en ligne se sont développées en proposant des produits respectant la législation afin de proposer toujours plus de choix aux clients convaincus par le CBD.

L'avenir du CBD en France

La nouvelle réglementation a fixé un cadre plus clair à la commercialisation des produits contenant du CBD et a donc permis dans une certaine mesure, le développement du marché dans de meilleures conditions. Grâce à la réglementation, de nombreuses marques d'e-liquides au CBD ont développé de nouvelles gammes de produits parfaitement conformes à la législation et d'une grande qualité, afin de rassurer les clients potentiels, parfois inquiets des amalgames faits entre le CBD et le THC.

Parmi toutes les déclinaisons de produits au CBD existantes, les e-liquides au CBD connaissent un pic d'intérêt, principalement chez les consommateurs débutants à l'aise avec la cigarette électronique. La vaporisation du CBD à l'aide d'une cigarette électronique permet une très bonne

assimilation par le corps et s'avère facile à prendre en main, grâce à des concentrations en CBD et des saveurs diversifiées adaptées à chaque consommateur.

En ce qui concerne l'intérêt pour le CBD et l'état du marché en France, on remarque une stabilisation certaine après les vagues d'intérêt de la fin d'année 2017 et de l'été 2018 ; nombreuses sont les personnes qui ont souhaité essayer le CBD principalement par curiosité, mais on assiste à une fidélisation d'une partie des consommateurs, pour lesquels le CBD a un réel intérêt et une réelle efficacité.

Evolution de l'intérêt pour la recherche CBD dans Google, en France du 15 octobre 2017 à aujourd'hui

Les résultats présentés dans ce graphique sont extraits de l'application Google Trends permettant de quantifier la proportion de requête d'un terme cherché dans Google.